

**Assemblée ordinaire tenue, le 6 août 2010 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :**

Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Gaëtan Lalande, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Claire Dinel, directrice générale, était aussi présente

Absence motivée : Monsieur Gilles Payer et monsieur Patrick Douglas

**10-08-16014 Ouverture de l'assemblée**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'assemblée soit ouverte à 19h35.

Adopté

**10-08-16015 Adoption de l'ordre du jour**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert

Adopté

**10-08-16016 Lecture et adoption du procès-verbal du 2 juillet 2010**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La lecture du procès-verbal du 2 juillet 2010 soit exemptée et qu'il soit adopté tel que déposé.

Adopté

**FINANCE**

**10-08-16017 Lecture et adoption des comptes du mois de juillet 2010**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La lecture des comptes du mois de juillet 2010 au montant de 271,706.22\$, provenant de la liste sélective des déboursés, chèques no 14301 à 14386 et prélèvements no 2320 à 2349 ainsi que la liste des frais de déplacement et location d'outils au montant de 766.84\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

**Que,**

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

**Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de juillet 2010**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juillet 2010 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 38 127.32\$

**Certificat du secrétaire-trésorier**

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de juillet 2010.

*Claire Diné, dir. g.*

Claire Diné, dir.-gén.

**10-08-16018 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2010**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2010 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

**10-08-16019 Autorisation paiement - diverses factures de plus de 2 000\$**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil autorise la dépense et le paiement des factures suivantes :

Delisle & Delisle avocats	Facture no. 2246	6 668.49 \$
Delisle & Delisle avocats	Facture no. 2245	2 994.57 \$
RMT Équipements Inc	Facture no. 49525	8 459.98 \$
Servitech	Facture no. 00020166	17 319.57 \$

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

**ADMINISTRATION**

### **Correspondance**

\*\*\*Le détail de la correspondance du mois de juillet 2010 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 6 août 2010 »

Madame Monique Galbrand – 354, chemin du Lac Doré Sud, conteste l'évaluation de la taxe de déneigement sur un de ses terrains.

Association des propriétaires du Petit Lac Preston – Questionne le Conseil sur la grille des normes de zonage suite à la consultation publique du 19 juin dernier.

### **10-08-16020 Modification de la résolution 09-11-15724 « Composition des comités de travail »**

Il est **résolu** unanimement

#### **Que**

La résolution 09-11-15724 «Composition des comités de travail» soit modifiée de sorte que le comité de transport soit formé de monsieur Daniel Berthiaume, monsieur Patrick Douglas et monsieur Robert Bélanger, que les membres élus du Comité de consultation d'urbanisme et d'environnement (CCU et CCUE) soient madame Nicole Tousignant et monsieur David Pharand ;

Adopté

### **10-08-16021 Fermeture des projets d'investissement**

Il est **résolu** unanimement

#### **Que,**

Les projets d'investissement suivants soient fermés :

- 1- Projet Noyau villageois au montant de 202 634.55\$ incluant une dépense de 7 434.74\$ non admissible au projet, provenant du fond général.
- 2- Conteneurs 4 verges verts (Brébeuf & Lac-Lafontaine Sud, au montant de 2 977.35\$
- 3- Réfection du toit de la bibliothèque au montant de 9 169.38\$

Adopté

### **10-08-16022 Mise en vente – divers terrains acquis par vente pour taxes**

**Attendu** que la municipalité a acquis par vente pour taxes les lots 19-8, 19-29 et lot 19-37 du rang 3 canton Preston, le lot 15-8, du rang 02, canton Preston, ainsi que le 1219, Route 321;

Il est **résolu** unanimement

#### **Que,**

les lots 19-8, 19-29 et 19-37 du rang 3 canton Preston, le lot 15-8, du rang 02, canton Preston, ainsi que le 1219, Route 321 soient mis en vente par avis public ;

Adopté

### **10-08-16023 Propriétés municipales**

**Attendu** que la municipalité a acquis par vente pour taxes les propriétés numéros de matricules : 1498-93-8268, 1598-14-0659, 1598-23-9324, 1598-14-2717, 1598-44-2741, 1498-94-9656, 1498-82-9457 et 1598-05-2708;

**Attendu** que ces propriétés constituent l'emprise des chemins Brazeau et Petite-Nation ainsi que des propriétés donnant accès à la rivière Petite-Nation;

**Attendu** que ces propriétés avaient été inscrites sur la liste des propriétés destinées à la revente ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La municipalité de Duhamel retire de ladite liste, les propriétés numéros de matricule : 1498-93-8268, 1598-14-0659, 1598-23-9324, 1598-14-2717, 1598-44-2741, 1498-94-9656, 1498-82-9457 et 1598-05-2708;

Adopté

### **10-08-16024 Offre d'achat de 2 parcelles de terrain**

**Considérant** que monsieur Donald Legault et monsieur Gilles Séguin ont accepté la contre-offre pour l'acquisition de deux (2) parcelles du lot P 50-7, rang 6, canton Preston au taux de 2.42\$ le mètre <sup>2</sup> ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Les membres du Conseil acceptent l'offre de monsieur Donald Legault et de monsieur Gilles Séguin pour l'acquisition de deux (2) parcelles du lot P50-7, rang 6, canton Preston au taux de 2.42\$ le mètre <sup>2</sup> ;

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, monsieur le maire David Pharand ainsi que la directrice générale Claire Diné à signer pour et au nom de la municipalité les contrats notariés nécessaires dans ce dossier ;

Adopté

### **10-08-16025 Modification résolution 10-01-15821 – Modification à certains postes de contrat de travail**

Il est **résolu** unanimement

**Que**

La résolution 10-01-15821 intitulée «Modification à certains postes de contrat de travail» soit modifiée de sorte que l'article 3 du contrat de travail de madame Corine Dubois soit modifié pour 2010 de 3 jours semaine à 4 jours semaine.

Adopté

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de sécurité publique.

### **10-08-16026 Installation d'une borne sèche – 1351, Route 321**

**Attendu** le projet d'installation d'une borne-fontaine sèche sur le lot 17-E, rang 2, canton Preston;

**Attendu** que la propriétaire du lot 17-E, rang 2, canton Preston a autorisé un droit de servitude sur sa propriété pour l'installation d'une borne-fontaine sèche;

Il est **résolu** unanimement

#### **Que**

Le Conseil de la municipalité autorise madame Claire Dinel directrice générale à mandater un arpenteur afin de procéder à la localisation d'une servitude de passage ;

#### **Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise madame Claire Dinel directrice générale à signer pour et au nom du Conseil toute demande d'autorisations auprès des différents ministères concernés ;

#### **Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, monsieur le maire David Pharand ainsi que la directrice générale Claire Dinel à signer pour et au nom de la municipalité le contrat notarié nécessaire dans ce dossier ;

Adopté

## **VOIRIE**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

### **10-08-16027 Adoption règlement 28-2010 – Décrétant les travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale, sur une distance de plus ou moins 800 mètres, décrétant une dépense de 94 097\$ et un emprunt n'excédant pas 94 097\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions estimées à 46 875\$.**

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Principale, sur environ 800 mètres ;

**ATTENDU** que, dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » (FCCQ), le coût de ces travaux est admissible à une subvention de 46 875\$ et qu'il y a lieu de se prévaloir de cette aide financière et de décréter l'exécution de ces travaux et une dépense et un emprunt n'excédant pas 94 097\$ ;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2010;

Le conseil décrète ce qui suit :

Il est **résolu** unanimement

**Que** le règlement 28-2010 suivant soit adopté comme suit :

#### **ARTICLE 1. TRAVAUX**

Le conseil est autorisé à procéder à l'asphaltage d'une partie de la rue Principale sur environ 800 mètres, selon les plans et devis préparés par monsieur Pierre Beaudry, directeur des travaux publics de la municipalité de Duhamel, datés du 17 juin 2010 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »;

#### **ARTICLE 2. DÉPENSES ET EMPRUNTS**

Pour les fins du présent règlement et suivant l'estimation détaillée, incluant les frais incidents, les imprévus et les taxes, préparée par monsieur Pierre Beaudry, datée du 15 mai 2010, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « B », le conseil est autorisé à dépenser et emprunter des sommes ne dépassant pas 94 097 \$ pour des termes ne dépassant pas 10 ans ;

#### **ARTICLE 3. TAXES**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 4. AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement et prévue à l'annexe « B » est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6. RÉDUCTION DE L'EMPRUNT**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement la subvention estimée à 46 875\$ qui lui sera versée à même le programme « FCCQ » pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement ainsi que le remboursement de la TPS et de la TVQ afférente aux dépenses.

#### **ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

**10-08-16028 Analyse et acceptation des soumissions –  
Asphaltage de la rue Principale**

**ATTENDU** l'avis public concernant la demande de soumission pour l'asphaltage de la rue Principale

**ATTENDU** les soumissions reçues;

<b>Construction D.J.L.</b>	101,252.40\$
Soumission conforme	
<b>Équipe 4 saisons</b>	91,400.14\$
Soumission conforme	
<b>Asphalte ABC Rive Nord</b>	80,804.14\$
Soumission conforme	
<b>Asphalte Desjardins Inc.</b>	80,706.11 \$
Soumission conforme	
<b>Construction Edelweiss</b>	93 846.72 \$
Soumission conforme	

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil accepte la soumission déposée par le soumissionnaire, Asphalte Desjardins Inc., pour l'asphaltage de la rue Principale au montant de 80,706.11 \$ plus taxes ;

**Que,**

Madame Claire Diné, directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom du Conseil le contrat des travaux ;

Adopté

**10-06-16029 Analyse et acceptation des soumissions –  
Réfection d'une partie du toit du garage municipal**

**ATTENDU** que la municipalité de Duhamel a été en appel d'offre sur invitation auprès de trois entrepreneurs dont « Construction P.M.B inc., Construction Yves Lacoste et Construction Laurent Filion » pour la réfection d'une partie du toit du garage municipal ;

**ATTENDU** la seule soumission obtenue pour la réfection d'une partie du toit du garage municipal;

<b>Construction P.M.B. INC</b>	<b>Prix : 11 165.03 \$</b>
Soumission conforme	

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil accepte la soumission déposée par le soumissionnaire, Construction P.M.B. Inc., pour la réfection d'une partie du toit du garage municipal au montant de 11,165.03 \$ taxes incluses ;

**Que**

Le Conseil approuve un budget total de 16 000\$ pour la réfection du toit et l'aménagement de l'office du garage;

Adopté

### **10-08-16030 Achat déchiqueteuse**

**Attendu** que la municipalité avait procédé à la location d'une déchiqueteuse afin de s'assurer du bon équipement à acquérir ;

**Attendu** que la municipalité est satisfaite de cet équipement ;

Il est **résolu** unanimement

Le Conseil de la municipalité de Duhamel achète la déchiqueteuse Vermeer modèle BC1000XL, moteur Caterpillar 49 Hp au montant de 21,012\$ plus taxes représentant le résiduel requis ;

**Que,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel autorise la directrice générale à signer pour et au nom du Conseil le contrat d'achat de la déchiqueteuse avec la compagnie Vermeer;

**Que,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel autorise la directrice générale, madame Claire Diné, à signer pour et au nom du Conseil les documents nécessaires au transfert de propriété de la déchiqueteuse Vermeer modèle BC1000XL, Série # 1VRY11197A1015044, Moteur Cat de 49 Hp ;

**Que,**

La dépense totale sera financée à même le fonds de roulement pour un terme de 3 ans ;

Adopté

### **DÉPARTEMENT D'HYGIÈNE DU MILIEU**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'hygiène du milieu

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

### **10-06-16031 Demande d'un droit de passage sur le lot adjacent pour le matricule F1210-30-4137**

**Considérant** la demande d'appui du propriétaire matricule F1210-30-4137, pour l'obtention d'un droit de passage sur le lot adjacent à leur propriété qui appartient au Ministère des Ressources Naturelles ;

**Considérant** que la demande a été présentée aux membres du comité de consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de refuser la demande d'appui tel que présenté, étant donné qu'une telle demande constitue un précédent, qui ne peut être appliquée uniformément sur le territoire et qui pourrait causer préjudice aux voisins ;



**Considérant** que le Conseil de la municipalité de Duhamel a déjà en 2008 appuyé les propriétaires dans leur demande d'acquisition dudit lot ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse d'appuyer la demande telle que formulée ;

Adopté

**10-08-16032 Installation d'une barrière – Descente de bateaux au Lac Doré Nord**

**Considérant** la nouvelle mesure de protection des lacs habités mis en place au cours de l'année 2010 en y installant des barrières aux différents accès aux lacs ;

**Considérant** l'installation de la barrière au débarcadère du lac Iroquois au printemps 2010 donne les résultats escomptés ;

**Considérant** l'offre gratuite d'une barrière pour l'installation au débarcadère du lac Doré Nord, propriété de la municipalité de Duhamel ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise dès maintenant, l'installation d'une barrière, offerte gratuitement par un Citoyen du Lac Doré, à la descente de bateaux au Lac Doré Nord selon les normes de la municipalité ;

Adopté

**10-08-16033 Dossier en infraction vidanges des fosses septiques – à déposer à la cour municipale**

**Attendu** le rapport des vidanges de fosses septiques non effectuées, déposé par madame Corine Dubois Éco-conseillère en date du 29 juillet 2010;

**Attendu** qu'une dernière lettre enregistrée sera envoyée aux gens qui n'auront toujours pas procédé à la vidange de leurs fosses septiques conformément à l'article 13 du Q2-r8 ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise madame Corine Dubois, Éco-conseillère à déposer à la cour municipale les dossiers des contribuables qui n'auront pas donné suites au dernier avis relatif à l'application de l'article 13 et l'article 88 du règlement Q2-r8;

Adopté

**10-08-16034 Renouvellement du bail - débarcadère Lac Iroquois**

Il est **résolu** unanimement

## **Que**

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel autorise le renouvellement du bail de location du débarcadère no. 720074 00 025 au coût de 225,75\$.

Adopté

## **Avis de motion - Règlement relatif à la salubrité et à l'entretien des habitations**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur David Pharand, maire, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement ayant pour objet la salubrité et à l'entretien des habitations. Il y aura dispense de lecture.

## **10-08-16035 Demande au Conseil des maires de la MRC de Papineau – Barrages de castors et milieux humides**

**Considérant** que Duhamel est une petite communauté de 505 habitants permanents sur le plus vaste territoire de la MRC, avec 450 km<sup>2</sup> ;

**Considérant** que la majorité de cette superficie appartient au domaine public et que la fonction résidentielle couvre à peine 7% du territoire;

**Considérant** notre vocation récréotouristique qui exige de nombreuses mesures protectrices de ce précieux milieu naturel et champêtre;

**Considérant** que le réseau routier est en constante progression et dépasse les 140km de parcours, en milieu accidenté et très fragilisé par les nombreux barrages de castors;

**Considérant** que la loi sur les compétences municipales, dans sa réforme 2006, nous rappelle que notre fonction principale est de veiller au bien-être de notre population;

**Considérant** notre important système hydrographique, avec la rivière Petite-Nation qui traverse notre territoire du nord au sud et ses nombreux tributaires;

**Considérant** que depuis trois (3) ans nous multiplions les demandes d'aide dans des domaines de la compétence de la MRC de Papineau, soit la caractérisation des zones inondables et des milieux humides, soit la problématique causée par des barrages de castors qui font présentement les manchettes médiatiques et l'objet de jurisprudence;

**Considérant** que le 14 juillet 2010, nous recevions de « *Conférence régionale des élus de l'Outaouais* », après trois (3) mois d'attente, une réponse négative à l'aide demandée concernant la problématique des barrages de castors, dont copie fait partie prenante de la présente résolution ;

Il est **résolu** unanimement

## **Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel demande au Conseil des maires de la MRC de Papineau d'assurer l'aide technique et financière pour donner suite à notre projet pilote de la gestion intégrée du castor sur le territoire de la municipalité de Duhamel ;

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel réitère sa demande au Conseil des maires de la MRC de Papineau de procéder à la caractérisation des zones inondables afin de pouvoir se référer à la cartographie officielle qui nous guidera dans notre plan d'aménagement.

**Que**

Copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Ricard, délégué régional de l'Outaouais du MAMROT, à monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉ-O, à monsieur Norman MacMillan député de Papineau, député ainsi qu'à monsieur Mario Laframboise, député de la Chambre des communes du Canada ;

Adopté

**DÉPARTEMENT DES LOISIRS**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

Monsieur Norman MacMillan a fait don de 1000.00\$ pour le centre de conditionnement physique

**10-08-16036 Rallye 2010 – amendement à la résolution 2010-02-15840 « demande d'utilisation des chemins municipaux »**

**Attendu** la demande de Monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi Inc, d'utiliser en une seule boucle le Chemin Elmitt de la barrière Mulet à la Tank à Fuel, puis l'ancienne voie ferrée de la MacLaren, jusqu'au chemin des Lacs, le chemin des Lac jusqu'au Lac Barbiche et la route 3 jusqu'à la barrière Mulet, dans le cadre du Rallye Défi 2010 du 11 septembre 2010;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Ce Conseil informe monsieur BGilles Lacroix représentant de Rallye Défi Ste-Agathe/Duhamel, qu'il n'est pas favorable à l'utilisation du chemin des Lacs pour la tenue de l'évènement ;

**Que,** le tracé proposé en 2009 soit maintenu en autant que le Club Auto Sport Défi Inc., obtienne toutes les autorisations requises auprès des différents ministères concernés ;

**Que,**

Ce Conseil demande à monsieur BGilles Lacroix de lui fournir une preuve d'assurance responsabilité de 5 000 000\$ incluant une clause de non-annulation, ainsi qu'un dépôt de garantie de 1,500.00\$ l'engageant à procéder aux travaux de remise en état (nivelage) des chemins empruntés;

**Qu'**

Un avis soit envoyé, par l'organisation du Rallye, à tous les contribuables situés sur le circuit les avisant de l'utilisation des routes pour le rallye et de signaler de façon sécuritaire la fermeture des routes ;

Adopté

**VARIA**

**10-08-16037 Préparation des panneaux d'interprétation**

**Considérant** l'offre de service de monsieur Jean-Guy Paquin pour la rédaction des panneaux d'interprétation du patrimoine ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil accepte l'offre de service de monsieur Jean-Guy Paquin au montant de 300\$ du panneau d'interprétation en plus des frais de déplacement pour certaines recherches à effectuer.

Adopté

**10-08-16038 Cession de gré à gré – pépinière John Deere 2000**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel cède de gré à gré pour la somme de 15,000\$ plus taxes applicables, la pépinière de marque John Deere de l'année 2000 au club Quad de la Petite-Nation aux conditions suivantes :

1<sup>er</sup> dépôt de 2,000\$ plus taxes à la signature de l'entente de cession

2<sup>e</sup> dépôt de 5,500\$ plus taxes au plus tard le 31 décembre 2010

3<sup>e</sup> dépôt de 7,500\$ plus taxes au plus tard le 31 décembre 2011

**Que,**

Le club Quad de la Petite-Nation s'engage d'ici le 31 décembre 2011 à utiliser la pépinière en toute conformité et s'engage aussi à ne pas se départir de la machine durant cette période ;

**Que,**

Le club Quad fournisse une preuve d'assurance indiquant que la municipalité de Duhamel est considérée comme premier créancier ;

**Que,**

Le maire monsieur David Pharand et la directrice générale madame Claire Diné soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil de la municipalité de Duhamel, le contrat de cession.

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10-08-16039 Fermeture de l'assemblée**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'assemblée soit fermée à 21h15.

\_\_\_\_\_  
David Pharand,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claire Diné,  
Directrice générale